

Convocation du 22 octobre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 27 octobre 2015 à 20 heures.

Le Maire,



## **SESSION DU 27 OCTOBRE 2015**

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le mardi 27 octobre 2015 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Présents : Mmes CALDI Catherine, JACQUELIN Jacqueline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, MARGUERITAT Olivier, PLANCHON Jérôme, RENIAUT Thomas et SANTOSUOSSO Patrick.

Excusés : Mme MILLECAMPS Céline et M. POTHUS Paul.

Mme MILLECAMPS Céline a donné pouvoir à Mme Catherine CALDI.

M. POTHUS Paul a donné pouvoir à Mme TRAMUNT Josiane.

M. RENIAUT Thomas est désigné comme secrétaire.

### **Approbation du compte rendu**

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 17 septembre dernier.

### **Indemnités des Adjointes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite des élections des nouveaux adjoints qui a eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 17 septembre 2015 et à la délégation de fonctions qui leur a été attribuée, l'assemblée doit se prononcer à nouveau sur le taux des indemnités de fonctions des Adjointes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le taux des indemnités des Adjointes à 6.60 % du traitement brut qui correspond à l'indice brut 1015. Aune modification par rapport au taux voté en 2014 suite à l'installation du nouveau conseil municipal.

### **Communauté des Communes FerCher Pays Florentais : rapports d'activités 2012, 2013 et 2014**

le conseil municipal a pris connaissance des rapports d'activités de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais pour les années 2012, 2013 et 2014. Ces documents ne sont pas à approuver.

Quelques remarques sont apportées notamment concernant les travaux de voirie qui n'apparaissent pas alors qu'il en a été fait sur les communes de Mareuil sur Arnon, Lunery et Villeneuve sur Cher. Il n'existe pas de cadre légal pour l'élaboration de ce document qui généralement accompagne le compte administratif.

Il est également fait une remarque sur une baisse de la population sur la commune de Saint Florent sur Cher, l'étude du Plan Local Habitat devrait donner des éléments sur les raisons de cette diminution.

Chaque délégué est tenu d'informer le conseil municipal des actions menées dans les différentes structures intercommunales dont il est le représentant de la commune et ce

plusieurs fois dans l'année. La réforme territoriale a modifié la représentativité des communes à FerCher puisqu'il n'y a plus qu'un seul délégué titulaire pour la commune de Plou.

Le conseil municipal de Plou prend acte des trois rapports d'activités présentés pour les années 2012, 2013 et 2014.

#### **SDE 18 : rénovation éclairage public suite à une panne (Plan REVE)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public dans le cadre du plan REVE proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher. Ces travaux concernent le Grosbois dont le coût global s'élève à 690.95 € HT avec une participation financière de la commune de Plou à hauteur de 30 % en application des modalités adoptées par le Comité Syndical. A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

- Travaux d'éclairage public :
  - o Dépose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...) 85 €
  - o Pose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...) 210 €
  - o Fourniture et pose (enveloppe, coffret, platine, protection, accessoires) 116 €
- Matériel :
  - o 1 Luminaire type SAPHIR2 100w SHP 279.95 €
  - o Crosse
  - o Mat

Cout total des travaux	690.95 € HT
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70%)	483.67 €
Prise en charge par la commune sur le montant HT (30%)	207.29 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

#### **Produits irrécouvrables**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un état des produits irrécouvrables transmis par les services de la Trésorerie qui fait état de deux créances non encaissées :

- 29.14 € en 2010 correspondant à un impayé de cantine (M. SIMON Gérard)
- 2500 € correspondant à une provision devant être réglée par les services des Domaines en charge de la succession Lamotte. Le service des Domaines ne s'acquitte pas de sa dette faute d'actif dans cette succession.

L'admission en non-valeur n'efface pas la dette, elle permet simplement de retirer la somme des recettes du budget puisqu'elle a fait l'objet d'un titre de recette sans être encaissée.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- accepte d'inscrire en non-valeur la somme de 29.14 €
  - refuse d'inscrire en non-valeur la somme de 2500 €

### Décisions modificatives

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'état des crédits dépensés au budget 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- vote les transferts de crédits suivants :

Article	Libellé	
022	Dépenses imprévues	- 3 296 €
73925	Fonds péréquation ressources intercom.	+ 3 296 €

### PLUI : Représentants de la commune de Plou

La procédure de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est lancée. Lors de la conférence intercommunale des Maires il a été défini les modalités de concertation avec la population et les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais et les communes adhérentes.

Les modalités de concertation avec la population ont été fixées comme suit :

- Affichage de la délibération prescrivant l'élaboration d'un PLUi et arrêtant les modalités de concertation, et de la délibération arrêtant les modalités de collaboration, pendant toute la durée des études nécessaires,
- Articles dans les bulletins municipaux,
- Articles dans la presse locale,
- Réunions avec la population,
- Exposition publique,
- Dépliant dans chaque mairie,
- Mise à disposition du dossier à FerCher.

Les modalités de collaboration entre FerCher et les communes membres se concrétisent comme suit :

- Monsieur le Président, élu porteur du projet,
- Deux titulaires dont le Maire et un suppléant (le suppléant ne jouant son rôle qu'en cas d'absence d'un des deux titulaires),
- Le directeur général des services,
- Le chef de projet, relais entre les divers acteurs de l'élaboration du PLUi.

Le comité de pilotage sera renforcé ponctuellement par les spécialistes selon les besoins identifiés. De nombreuses réunions seront organisées pour mettre en place le PLU auxquelles devront assister les délégués représentant la commune de Plou.

Monsieur le Maire présente les différentes étapes de l'élaboration du PLUi qui devrait durer environ dix-huit mois.

Le conseil municipal doit élire deux délégués titulaires dont le Maire et un suppléant pour représenter la commune de Plou.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal élit, à l'unanimité, MM. CHABANCE Fabrice et GRUNDHEBER Jean-Luc, délégués titulaires et M. PLANCHON Jérôme, délégué suppléant.

### Subventions 2015

Le conseil municipal a pris connaissance des subventions versées en 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2015 :

Comité des Fêtes de Plou	700 €
1 Km à Plou les Dynamix	230 €
Amicale Cyclotouriste Florentaise	50 €
Syndicat de Chasse de Plou	300 €
Union du Cher des DDEN	40 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chârost	75 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Chârost	70 €
ADMR du Canton de Chârost	40 €
Au Bonheur des Enfants	230 €
Union Sportive de Plou – Tennis	460 €
Mutuelle Nationale Territoriale	28 €
Coopérative Scolaire de Plou	330 €
S.S.A.D	30 €
Souvenir Français	30 €
Aide au Maintien à Domicile	77 €
Union Sportive de Plou – Football	1 372 €
Association des Amis de la Bibliothèque du Cher	30 €
Anciens Combattants de Plou	182 €

### Questions diverses

- Grange du Bouchet  
Une personne a déposé une offre. La commission d'appel d'offres se réunira prochainement.
- Travaux de voirie
  - o Travaux 2015 :  
Les travaux prévus en 2015 seront lancés avant la fin de l'année concernant ce qui pourra être fait en fonction des conditions météorologiques. Un problème de haie débordant sur le domaine public doit être réglé avant le commencement des travaux rue Orline
    - o Les Brissards  
Il reste un souci avec l'entrée de la propriété de M. Mme LEPAIN à régler avec FerCher ; Prévoir également les plantations dans le rétrécissement à la sortie du hameau en direction de Plou.
    - o Le Bourg de Plou  
M. LAGOWSKI demande où en est l'étude sur la vitesse excessive au bourg de Plou. La commission propose de le rencontrer.

- Impasse du Bois d'Ay  
Un courrier avec avis favorable sera adressé à Monsieur Johan SEGUI concernant sa demande de pose de bordures de trottoirs pour aménager un accès à ses véhicules sur sa propriété en le mettant toutefois en garde sur le ruissellement des eaux pluviales en cas de fortes pluies et en dégageant ainsi la responsabilité de la commune.
- Forêt  
Le tirage des lots s'est bien déroulé. Merci aux agents qui ont affiché les règlements à l'entrée des parcelles d'exploitation.  
Un nouveau texte interdirait aux chasseurs de tirer au travers des allées communales sauf autorisation par arrêté municipal. Le Syndicat de Chasse déposera une demande auprès de la mairie.
- Mémoire de Chantal GIORDANO  
Il est proposé de planter un arbre sur l'espace près de la mairie à la mémoire de Chantal GIORDANO, premier adjointe, décédée en août dernier. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- Cession d'une partie du Chemin Rural de la Mare  
Une servitude devra être créée pour le passage d'un drain. Le dossier sera relancé auprès du notaire.
- Elections Régionales  
Elles auront lieu les 6 et 13 décembre prochains. Un tableau sera distribué auprès de chaque conseiller municipal pour les permanences.
- Fourniture groupée d'énergie  
Il existe des marchés collectifs privés mis en place à titre privé.
- Remerciements  
Madame Josiane TRAMUNT remercie le conseil municipal pour la gerbe envoyée aux obsèques de sa belle-mère.
- Noël  
Les paquets cadeaux seront préparés le vendredi 04 décembre prochain à 20 heures au club house.
- Exposition sur la guerre 14-18  
La prochaine réunion aura lieu le 02 novembre prochain pour continuer la préparation. Les horaires d'ouverture sont définis comme suit :  
Lundi 09 de 10h à 12h et de 17h à 20h. Inauguration à 19h.  
Mardi 10 de 10h à 12h et de 17h à 20h.  
Mercredi 11 de 15h à 20h  
Les gens présents à la cérémonie du 11 novembre pourront visiter l'exposition avant le vin d'honneur.  
Seront invités à l'inauguration : Présidents des associations, les Maires des communes du canton et de FerCher, Le SMD du Pays de Bourges, les conseillers départementaux, les sénateurs et le député.

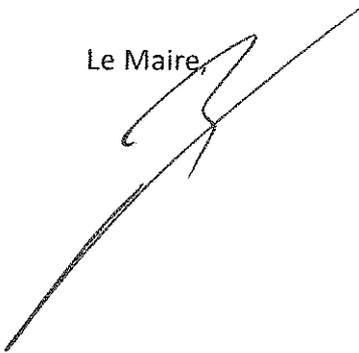
- Cérémonie des vœux  
Elle sera soit le 09 soit le 16 janvier en fonction de la disponibilité de Monsieur MILLIER Jean-Marie.
- Conseil municipal  
La prochaine séance est fixée au mardi 08 décembre 2015 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

#### Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2015 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,



Le Secrétaire,

